

LE 5 avril 2011

## DIAGNOSTIC ETAT DES LIEUX AGENDA 21 COMMUNE DE CHANCELADE

### INTRODUCTION :

Le Conseil municipal a décidé, depuis le début de son mandat, et conformément à son programme, de placer le **développement durable** au coeur de son action et a choisi de rédiger un Agenda 21 à l'appui de sa politique en lien avec les citoyens de tous horizons, non élus, bénévoles, et sensibles à la problématique du développement durable.

C'est donc naturellement qu'un comité de pilotage (composé d'élus, de représentants des comités de quartiers, des associations et des structures économiques) a été constitué et travaille depuis 18 mois à la rédaction de ce programme.

La première phase de ce travail concerne le diagnostic – état des lieux, préalable à la définition des enjeux pour déboucher sur un programme d'actions que l'on envisage de finaliser fin 2011.

La commune de Chancelade rentrera alors de plein pied dans une démarche dont le développement durable constituera la pierre angulaire pour l'ensemble de son action déclinée autour de points forts

**A)** Au travers de 9 actions proposées à la municipalité en janvier 2010, la commune est déjà sensibilisée au développement durable.  
Les neuf actions sont en annexe ainsi qu'une appréciation sur l'état de leur réalisation.

**B)** L'Agenda 21 est une méthode volontariste qui s'applique aussi bien à la culture, au développement social et du bien-être, à la préservation de l'environnement, à l'accompagnement des citoyens, au secteur économique.

**C)** L'Agenda 21 de Chancelade devra s'insérer dans ceux existants (département, région) mais surtout dans celui de la CAP.

### DIAGNOSTIC PAR THEME OU THEMES REGROUPES :

Les éléments ci-dessous figurent point par point, à l'exclusion de toute hiérarchie.

#### 1 - LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE :

##### 1-1- URBANISME

L'étalement urbain est important sur notre commune. Le mitage aussi.

Le P.L.U de 2005 a mis en place des outils pour lutter contre cet étalement.

L'ancienneté de construction de l'habitat, corroboré par la thermographie, montre des bâtiments souvent énergivores.

##### 1-2- DEPLACEMENTS

Transports en commun peu utilisés (cf rapport de H. Marin sur le diagnostic effectué par la CAP)

Absence de voies douces (D939 route d'Angoulême, D 710 route de Ribérac) qui crée de véritables frontières difficilement franchissables autrement qu'en voiture.

L'accès entre le centre ville et Chercuzac ne comporte pas de voie douce (prévue par PLU et plan de circulation)

Rapport sur PERIBUS : chaque année Péribus rend compte de son fonctionnement et adapter son réseau.

La desserte du secteur de Majourdin constituera un challenge important.  
Insuffisance, voire absence des liaisons inter-hameaux (exemple, carte).  
Un diagnostic accessibilité déplacements urbains a été fait par l'APAVE.

### 1-3- EMPREINTE CARBONE

Prise en compte d'une meilleure gestion du parc de véhicules communaux (cf fiches actions)  
Prise de conscience de « l'empreinte carbone » des manifestations dans la commune  
Il faudrait compenser l'empreinte carbone des diverses manifestations communales comme le festival du jazz.

## 2 – PRESENTATION DE LA BIODIVERSITE ET LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES :

### 2-1 – AGRICULTURE ET FORET

Patrimoine bâti et naturel très important.  
Une Zppaup qui protège le patrimoine Urbain, architectural et paysager.  
La ZAD de Chercuzac est maintenant en place et permet un droit de préemption sur des terres à vocation agricole entre autres.  
Poumon vert à préserver et à développer, pris en compte par le PLU.  
La surface forestière est importante mais en quasi abandon.  
Inquiétude sur le devenir des surfaces agricoles.  
La faune et la flore sont importantes et diversifiées (ZNIEFF- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

### 2-2- L'EAU

3 vallées et cours d'eau existants (Got, Isle, Beauronne)  
Le syndicat de la Beauronne a fait une étude sur la rivière et des travaux de rétablissement des débits ont démarré. Pas d'analyses récentes.  
Sources nombreuses à préserver  
Schéma communal assainissement en cours (collectif : 14ème tranche), la gestion de l'autonome par le SPANC (CAP).  
Le diagnostic des installations autonomes a été fait par la CAP et celui du collectif est en cours.  
L'eau est un sujet de préoccupation important.

### 2-3 -NUISANCES

Pollution visuelle, en particulier panneaux publicitaires.  
Nuisances olfactives (un rapport d'expertise fait des préconisations).  
Certains points de regroupement des déchets ménagers causent des désagréments.  
Tri sélectif et déchetterie à Chancelade. (Point sur le nombre de composteurs vendus par la CAP sur notre commune : 162 pour un total sur l'agglo de 1610).

Qu'en est-il du traitement des déchets des zones d'activités (commerces, entreprises)  
Utilisation des produits phytosanitaires par la commune ou des produits d'entretien,  
Où en est-on ?

## 3 – L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS PAR L'ACCES A UNE BONNE QUALITE DE VIE :

Voir compte-rendu de la commission épanouissement personnel, bien vivre (ci-joint).

## 4 – LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRE ET ENTRE GENERATIONS :

Des points faibles à prendre en compte :  
Population âgée : 1131 de plus de 65 ans sur 4256 habitants (INSEE).

Part des bénéficiaires des minimas sociaux : 3%, 4ème le plus élevé de la CAP.  
Commune résidentielle ou dortoir, dispersion de l'habitat, isolement géographique, habitat insalubre (Pas de l'Anglais, Route de Château-l'Evêque).  
Des familles jeunes en précarité (monoparentalité, célibataires de moins de 25 ans)  
Offre de logement déséquilibrée (bâti, terrains ?) avec insuffisance de communication sur les aides à l'amélioration de l'habitat mais aussi insuffisance des aides à la construction.  
Taux de logement social faible mais en progression.  
Des aides sociales municipales faibles (7000 euros) en progression. Besoin de combien ?  
Population en difficulté dont les besoins paraissent insuffisamment identifiés donc non solutionnés.  
Difficulté pour la collectivité à connaître les publics bénéficiaires des minimas sociaux et de leur apporter une réponse.  
- Bilan d'activités du CCAS (photographie de la précarité, tendances).  
- Commerces peu importants.  
Offre médicale insuffisante, équilibre à trouver pour l'avenir.

#### Des atouts sur lesquels s'appuyer :

Tissu associatif très important et vivant, néanmoins, quel avenir ?  
Vie de quartier développée, repas des aînés.  
Accueil de nouveaux arrivants.  
Actions de la bibliothèque à domicile.  
Première amorce de transport à la demande.  
Manifestations culturelles, associatives, sportives, conviviales et diversifiées.

#### 5 – LE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES :

NB : ce chapitre recoupe les thèmes abordés ci-dessus (§ 2) d'où le constat de la transversalité des thèmes abordés.

Activité agricole en déclin.  
ZAD de Chercuzac.  
Usage extensif des prairies.  
Tendance à la fermeture des paysages.  
Espaces boisés importants, souvent non gérés, potentiel de production insuffisamment ou mal valorisé.  
Energies renouvelables insuffisamment étudiées (utilisation collective « cogénération »).  
Les énergies renouvelables au sens large méritent d'être analysées, étudiées, favorisées et, le cas échéant, utilisées et développées tant par la collectivité que par les particuliers  
Diagnostic des bâtiments communaux (D.P.E) : commencé.

Prise de conscience collective existante à organiser.

On peut noter que les neuf actions lancées par la commune sur proposition du Comité de pilotage ont permis de sensibiliser les services communaux à la démarche de Développement durable.

#### CONCLUSION METHODE SUITE :

Tous ces points (qui constituent un rapport d'étape) devront être exposés, expliqués, discutés, débattus, complétés, amendés puis hiérarchisés, validés, par le comité de pilotage (à renforcer ?), la population, le conseil municipal.

Déboucher sur un programme d'actions complet (à suivre avec les élus et les agents), précis, ambitieux, partagé par le plus grand nombre et finançable par la collectivité.

Le comité de pilotage estime indispensable que la mise en oeuvre de l'Agenda 21 soit accompagnée des actions pédagogiques nécessaires et de communication qu'il mérite.